



Direction de la Planification et de l'Urbanisme  
Service de la Réglementation Urbaine

# Plan Local d'Urbanisme

- PLU approuvé le 29 septembre 2005  
- Mis à jour le 25 février 2008  
- Modifié le 11 octobre 2012  
- 1<sup>ère</sup> modification simplifiée le 7 novembre 2013  
- 1<sup>ère</sup> Mise en compatibilité le 29 septembre 2015

**Projet de la ZAC Laubis  
Mise en Compatibilité du PLU**

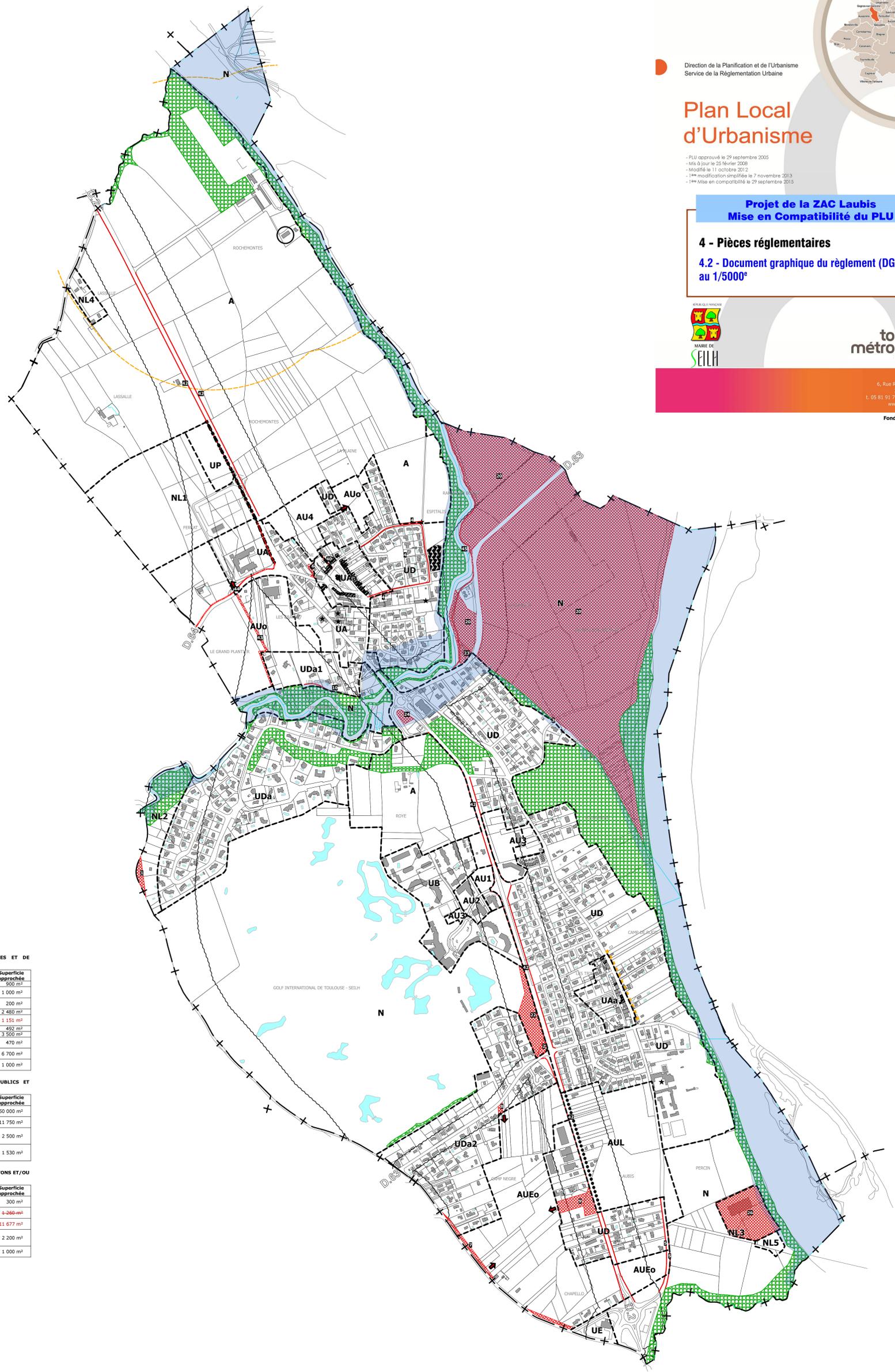
**4 - Pièces réglementaires**  
**4.2 - Document graphique du règlement (DGR)  
au 1/5000<sup>e</sup>**



**toulouse  
métropole**

Toulouse Métropole  
6, Rue René Leclerc - B.P. 35 621  
31595 Toulouse Cedex 9  
T. 05 81 91 72 00 - F. 05 81 91 72 01  
www.toulouse-metropole.fr

Fond de plan cadastral 2013



### 1 - LES EMPLACEMENTS LIÉS A L'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE CARREFOURS ET DE PARKING

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
1	Déviations de la RD 2 (RD 902)	Département	900 m <sup>2</sup>
2	Aménagement du carrefour RD 63 - RD 2 « aux trépières »	CUTM	1 000 m <sup>2</sup>
3	Création d'une placette de retournement, au lieu-dit de Camp de Cais	CUTM	200 m <sup>2</sup>
4	Elargissement de la rue d'Espitalis	CUTM	2 480 m <sup>2</sup>
5	Elargissement du chemin de Percin, aménagement de trottoir et piste cyclable	CUTM	1 151 m <sup>2</sup>
6	Voirie d'accès à la zone de la Plaine 1	CUTM	492 m <sup>2</sup>
7	Aménagement du chemin de l'Air	CUTM	3 500 m <sup>2</sup>
8	Voirie d'accès à créer à la zone Chapello (AUE)	CUTM	470 m <sup>2</sup>
9	Voirie d'accès zone Chapello (AUE) avec aménagement d'espaces verts	CUTM	6 700 m <sup>2</sup>
10	Aménagement du chemin des Couffignades avec aire de retournement	CUTM	1 000 m <sup>2</sup>

### 2 - LES EMPLACEMENTS LIÉS A L'ACCUEIL D'EQUIPEMENTS PUBLICS ET ESPACES PUBLICS ET VERTS

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
20	Création d'une zone de loisirs secteurs des Ramiers	CUTM	550 000 m <sup>2</sup>
22	Aménagement d'espaces verts/entrée de voie RD 2 côté golf	Commune	11 750 m <sup>2</sup>
23	Aménagement d'un espace public pour la promenade et l'agrément en bordure de l'Aussonnelle	Commune	2 500 m <sup>2</sup>
24	Création d'un espace paysager entre la RD 2 et la voie de raccordement au chemin du Moulin	Commune	1 530 m <sup>2</sup>

### 3 - LES EMPLACEMENTS LIÉS A L'AMENAGEMENT DE CHEMINS PIETONS ET/OU DE CHEMINS MIXTES PIETONS/VELO

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
40	Liaison piétonne et cycles du village à la zone AU0 de La Plaine	CUTM	300 m <sup>2</sup>
41	Création d'un cheminement piétonnier de liaison - route de Grenade - chemin de Ferret	CUTM	3 260 m <sup>2</sup>
42	Création d'un mail planté le long de la RD2 avec chemin piéton	CUTM	11 677 m <sup>2</sup>
43	Création d'un chemin piéton-cycles de liaison secteur Ferret à l'Aussonnelle (Chemin des Couffignades)	CUTM	2 200 m <sup>2</sup>
44	Liaison cyclable communautaire le long de la RD 64	CUTM	1 000 m <sup>2</sup>

## LEGENDE

### 1 - Les zones et les secteurs

--- Limite de zone et de secteur

### 2 - Les éléments de paysage et de patrimoine

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (L.130-1) du code de l'urbanisme
- Ensemble urbain homogène, bâti villageois à protéger (L.123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme
- Bati de caractère et petit patrimoine à protéger (L.123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme
- Patrimoine agricole d'intérêt pouvant changer de destination

### 3 - Secteurs soumis à l'amendement Dupont (L.111-1.4)

- Secteurs à prescriptions 18m
- ■ ■ ■ Secteurs à prescriptions 20m

### 4 - Protection des monuments historiques

--- Périmètre de protection des monuments historiques inscrit sur l'inventaire le 31.12..1946

### Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, passage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteur inondable (source : CIZI / DIREN)
- Périmètre des voies classées bruyantes par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2000
- Accès (Localisation de principe)
- Accès à la zone AU4 (Localisation obligatoire)
- Prescriptions architecturales et urbaines

